Conversion de l'emprise ferroviaire du Québec Central (MTMDET) en piste cyclable

Scott – Sainte-Hénédine – Saint-Anselme

Le 18 septembre 2017

MRC de La Nouvelle-Beauce

Préparé par le Service de l'aménagement du territoire et du développement

OBJECTIFS DE LA SOIRÉE

Présenter le projet de lien cyclable entre Scott, Sainte-Hénédine et Saint-Anselme avec les étapes réalisées et celles à venir;

Recevoir les commentaires et les demandes des agriculteurs riverains à l'emprise du Québec central (propriété du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)).

La municipalité de Sainte-Hénédine a initié ce projet dans lequel l'ensemble des municipalités de la Nouvelle-Beauce ont décidé de s'impliquer et de contribuer financièrement.

Une étude d'opportunité a été déposée en janvier 2016, incluant :

- caractéristiques de l'emprise ferroviaire;
- caractérisation environnementale sommaire de l'emprise;
- intérêt des populations concernées.

Présentation du projet

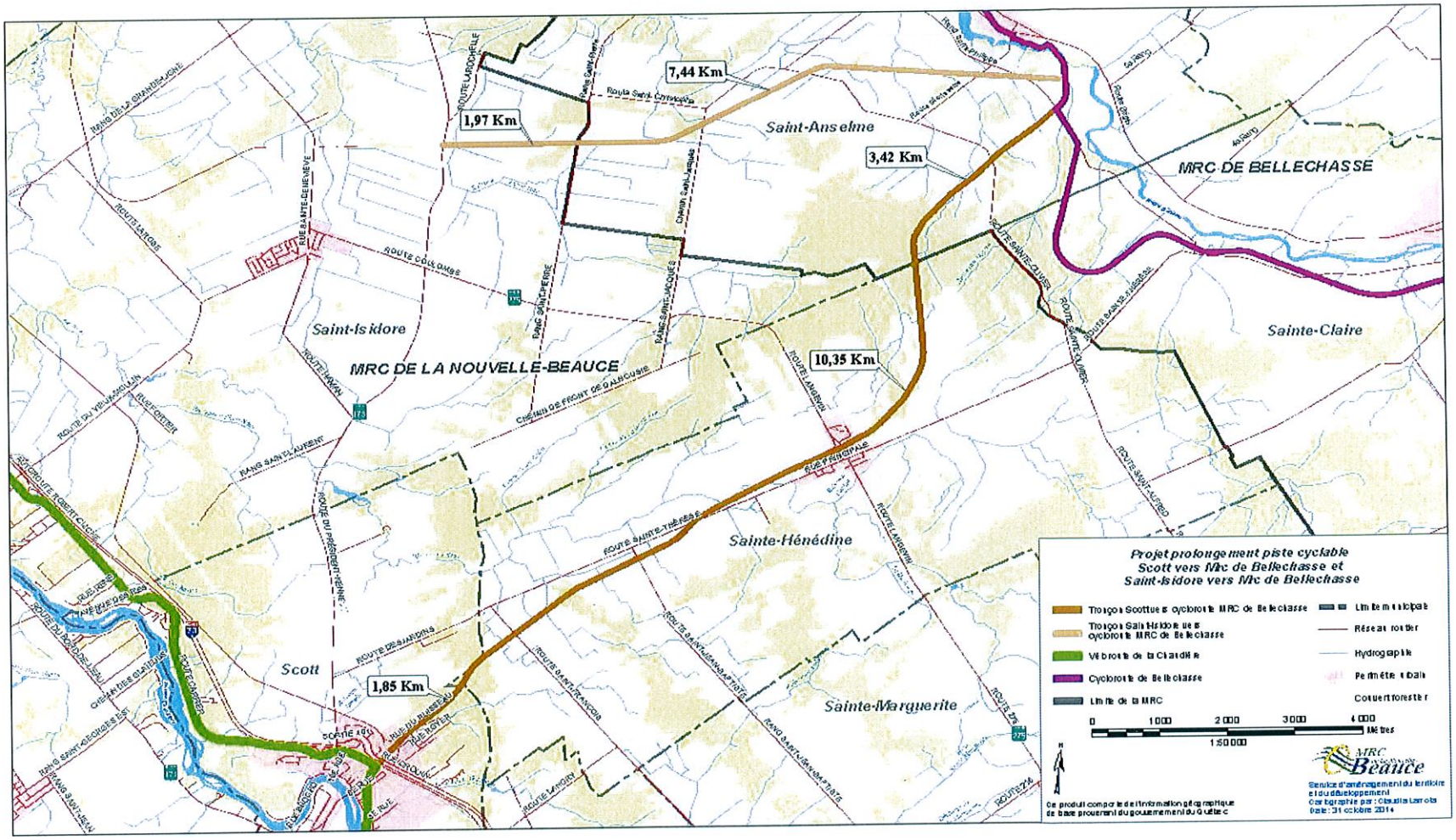

Une piste cyclable Scott / Sainte-Hénédine / Saint-Anselme permet de relier:

- La Véloroute de la Chaudière (Route verte n° 6)

ET

- La Cycloroute de Bellechasse

Lévis a construit une passerelle au-dessus de l'autoroute 20 pour raccorder le Parcours des Anses de Lévis et la Cycloroute de Bellechasse (± 4M$)

Création d'une boucle cyclable ...

MAIS C'EST SURTOUT ...

LE LOISIR PAR EXCELLENCE POUR LES GENS DE 7 ANS À 97 ANS

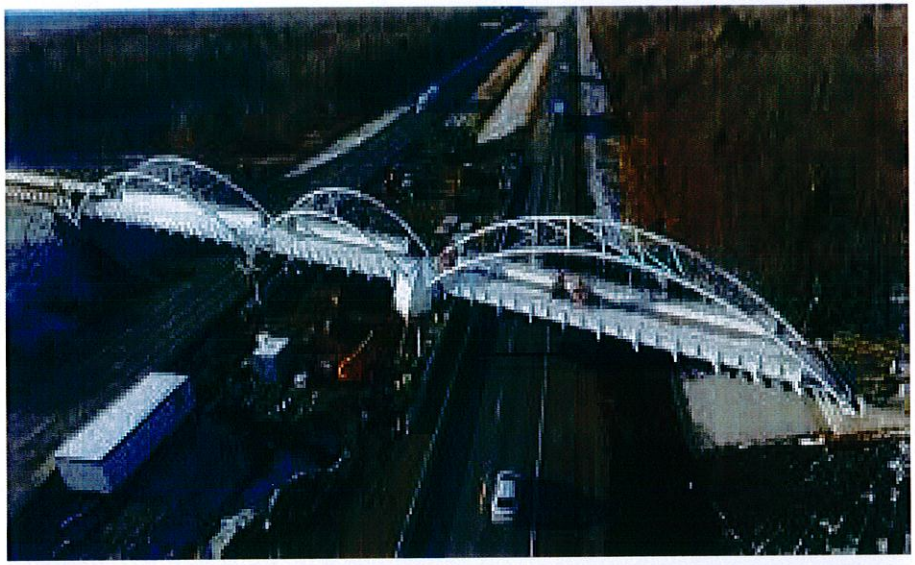

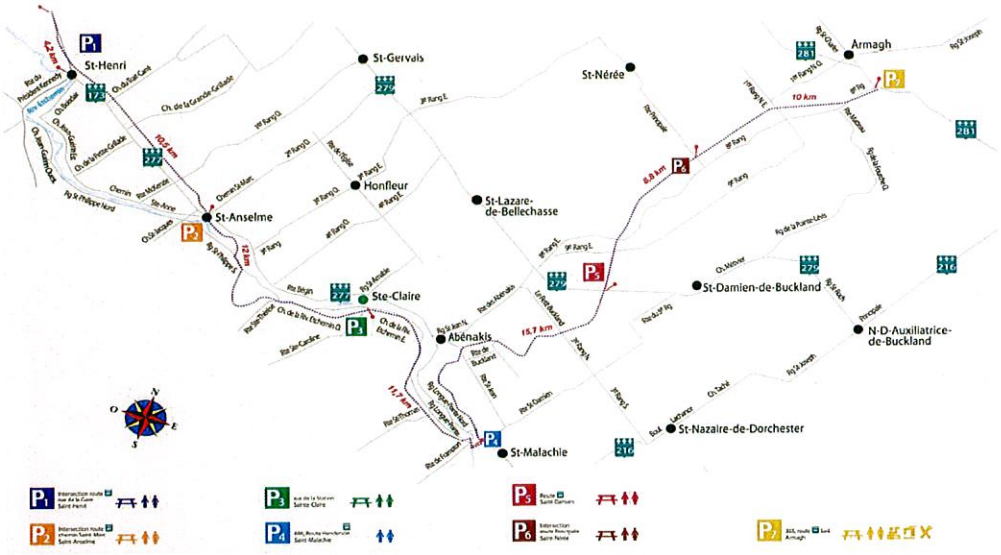
St-Henri
St-Gervais
St-Nérée
Armagh
Honfleur
St-Anselme
St-Lazare-de-Bellechasse
Ste-Claire
Abénakis
St-Damien-de-Buckland
N-D-Auxiliatrice-de-Buckland
St-Nazaire-de-Dorchester
St-Malachie
P1
P2
P3
P4
P5
P6
P7

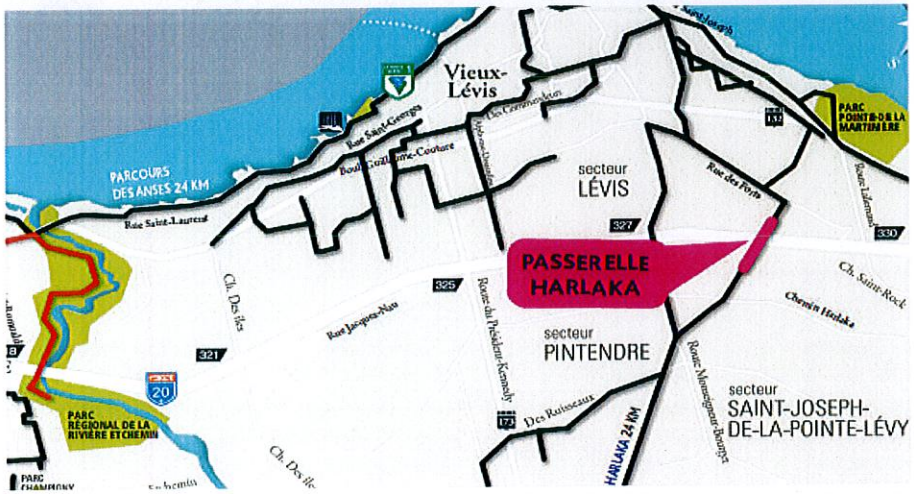
Vieux-Lévis
PARCOURS DES ANSES 24 KM
Rue Saint-Laurent
Rue Saint-Georges
Boul. Guillaume-Couture
secteur LÉVIS
PASSERELLE HARLAKA
secteur PINTENDRE
secteur SAINT-JOSEPH-DE-LA-POINTE-LÉVY
PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN
PARC POINTE-DE-LA-MARTINIÈRE
Ch. Des Iles
Rue Jacques-Nau
Route du Président-Kennedy
Des Ruisseaux
HARLAKA 24 KM
Rue des Ports
Chemin Harlaka
Ch. Saint-Roch
Route Monseigneur-Bourget
Rue Lauzon
Ch. Des Ile

velorhaudiereappalaches.com
Circuit 8 : 56 km
BEAUCE • VÉLOROUTE DE LA CHAUDIÈRE (SECTEUR NORD)
Niveau :
Ce circuit débute au parc des Chutes-de-la-Chaudière et longe la rivière Chaudière, célèbre pour ses redoutables débâcles du printemps, pour se rendre ensuite dans la Beauce, au pays des jarrets noirs. La portion sud du circuit emprunte une piste cyclable qui traverse Scott, Sainte-Marie jusqu'à Vallée-Jonction, jadis important carrefour ferroviaire.
Voir page 41
Voir page 44
Boutique Vélo Savard
418 386-5050 • www.velosavard.com
Autres publications vélo disponibles, contactez la Véloroute de la Chaudière au 1 866 386-4499 ou au www.veloroutedelachaudiere.com.
P1 PARC DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE Autoroute 73 sortie 139 Charny
P2 STATIONNEMENT Autoroute 73 sortie 108 Saint-Isidore
P3 PARC MUNICIPAL DE SCOTT (face au pont) 6e Rue en face du pont, Scott
P4 ARÉNA SAINTE-MARIE Rue Saint-Thomas Sainte-Marie
P5 HALTE VÉLO Boul. J.-A.-Roussseau Vallée Jonction
22
Agrandissement Lévis pages 28 et 29
Charny
St-Isidore
Ste-Marie
Vallée-Jonction
St-Georges
23

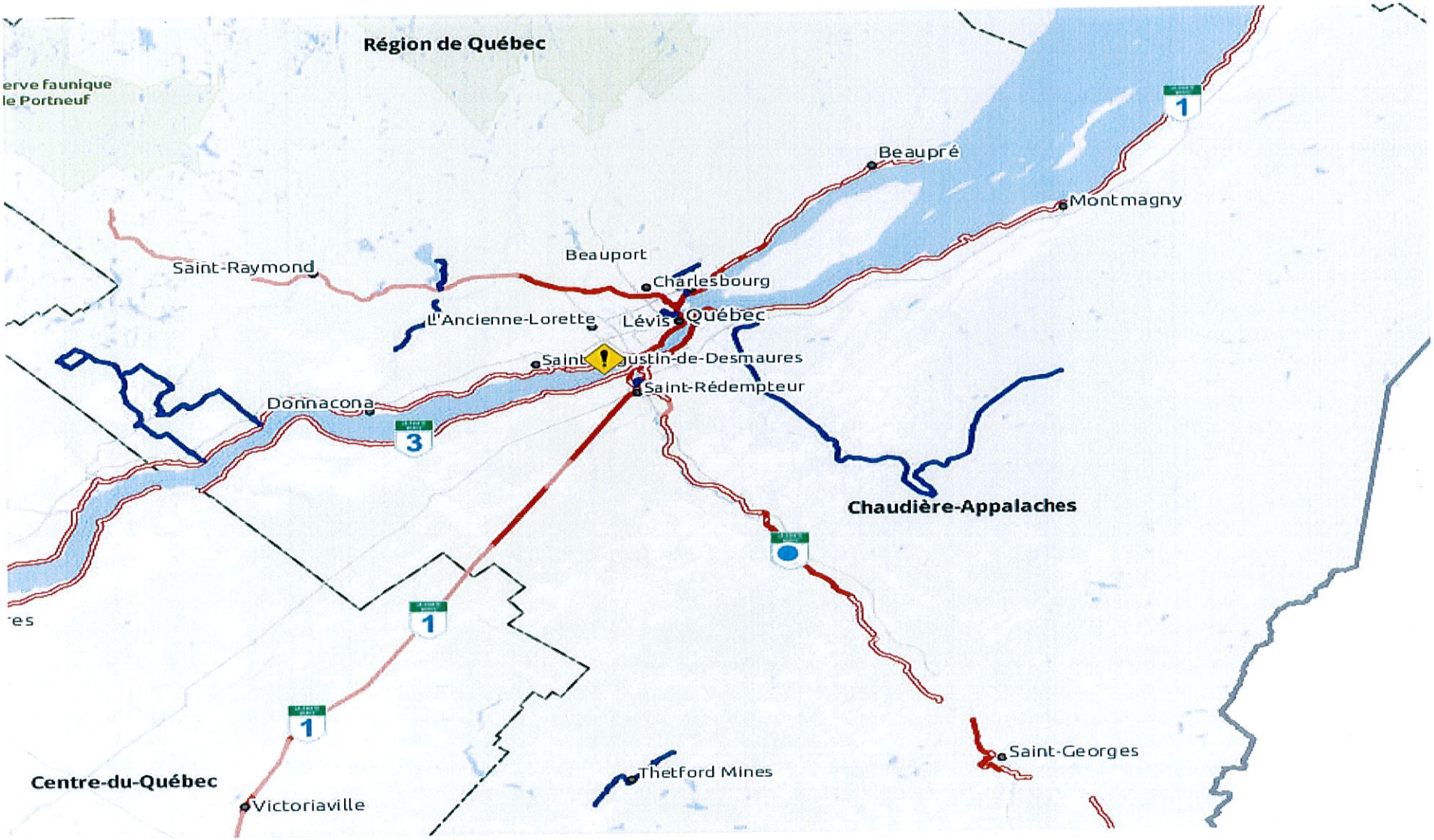
Région de Québec
erve faunique
le Portneuf
Beaupré
Montmagny
Saint-Raymond
Beauport
Charlesbourg
L'Ancienne-Lorette
Lévis
Québec
Saint-Justin-de-Desmaures
Saint-Rédempteur
Donnacona
3
1
1
1
Chaudière-Appalaches
Saint-Georges
Thetford Mines
Centre-du-Québec
Victoriaville

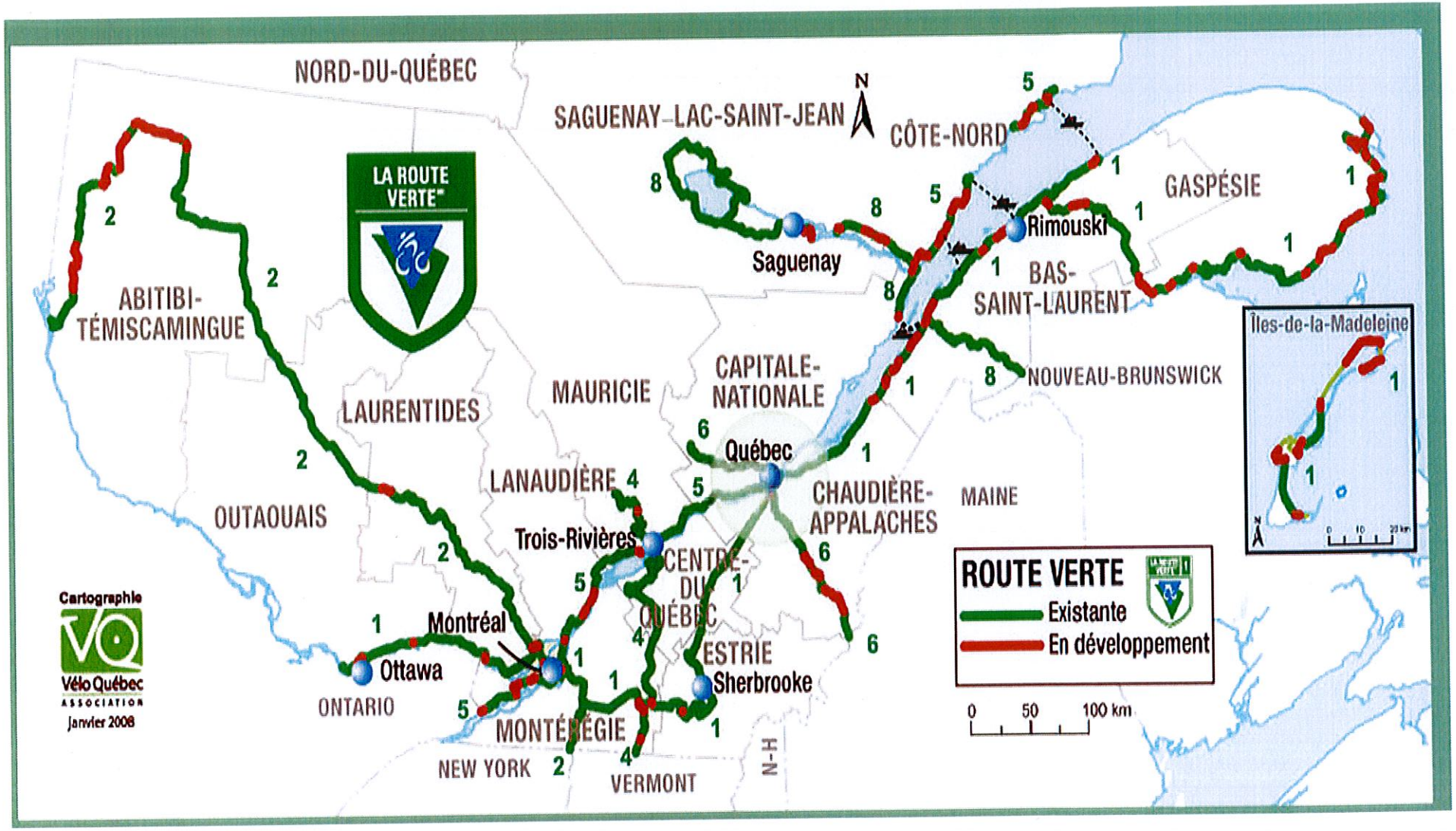
NORD-DU-QUÉBEC
SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
N
CÔTE-NORD
GASPÉSIE
LA ROUTE VERTE
Saguenay
Rimouski
BAS-SAINT-LAURENT
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
Îles-de-la-Madeleine
NOUVEAU-BRUNSWICK
LAURENTIDES
MAURICIE
CAPITALE-NATIONALE
Québec
LANAUDIÈRE
CHAUDIÈRE-APPALACHES
MAINE
OUTAOUAIS
Trois-Rivières
CENTRE-DU-QUÉBEC
ROUTE VERTE
Existante
En développement
Montréal
Ottawa
ESTRIE
Sherbrooke
ONTARIO
MONTÉRÉGIE
0 50 100 km
NEW YORK
VERMONT
N-H
Cartographie
Vélo Québec
ASSOCIATION
Janvier 2008

Autres projets pour la Véloroute de la Chaudière :

- Construction d'un tronçon de 2,4 km à Vallée-Jonction pour finaliser la véloroute de la Chaudière (en Nouvelle-Beauce) ;

- Travaux de rénovation majeure, en 2017 et 2018, sur la Véloroute de la Chaudière en Nouvelle-Beauce, en opération depuis 2003, (coût estimé de 850 000 $).

Lien Scott / Sainte-Hénédine / Saint-Anselme :

- Emprise du MTMDET, anciennement le Chemin de fer Québec Central (CFQC)
- Relie la Véloroute de la Chaudière à la Cycloroute de Bellechasse
- Distance 15,6 km
- Parcours majoritairement en milieu agricole
- Traverse les noyaux villageois de Scott et Sainte-Hénédine
- Topographie plane

Rails et dormants:

- Présence de rails et dormants sur 10,2 km, de Scott jusqu'à 1,5 km à l'est de Sainte-Hénédine sauf sur 350 mètres de part et d'autre de la route Sainte-Thérèse

- Emprise ferroviaire visible sur toute la longueur

Ponts et ponceaux:

- 29 ponceaux sont répertoriés

  - ✓ 18 en bons états
  - ✓ 4 sont passables
  - ✓ 7 en mauvais états

- 2 ponts de bois

  - ✓ 1 passable
  - ✓ 1 en mauvais état

Traverses :

- Traverses sur les chemins publics
  - ✓ Rang Saint-François, rang Saint-Jean-Baptiste, route Sainte-Thérèse, rue de l'Église, rue Langevin à Sainte-Hénédine
  - ✓ Rang Saint-Olivier à Saint-Anselme

- Chemin d'accès aux puits de Sainte-Hénédine

- 20 traverses agricoles

SONDAGES (2)

Analyse des statistiques

Pour la question concernant la tranche d'âge et le sexe, voici le décompte :

Femme : 154

Homme : 103

15 à 24 ans : 34 *25 à 44 ans : 84* *45 à 64 ans : 93* *65 ans et + : 46*

Lieu de résidence : village : 177 milieu rural : 80

Êtes-vous favorable à l'aménagement d'un nouveau lien cyclable?

Scott/Sainte-Hénédine/Saint-Anselme : 249

Utilisez-vous les pistes cyclables de la région?

Véloroute de la Chaudière : 211

Cycloroute de Bellechasse : 223

Parcours des Anses (Lévis) : 153

Corridor des Cheminots (Québec) : 117

Les routes de la région : 149

Sondage n° 2 (aux riverains de Scott-Sainte-Hénédine)

Commentaires reçues : 57 dont 5 sont des commentaires négatifs.

Les commentaires positifs des citoyens d'avoir une piste cyclable :

- ✓ *Leur permettra de circuler en toute sécurité;*
- ✓ *Leur permettra d'éviter le déplacement en auto pour pratiquer leur sport favori;*
- ✓ *Attirera plus de cyclistes dans les commerces de la municipalité;*
- ✓ *Attirera de nouvelles familles;*
- ✓ *Assurera une communication naturelle avec les autres pistes cyclables.*

- Commentaires des riverains à Sainte-Hénédine (48)

  - ✓ 5 contre la piste cyclable
  - ✓ 43 pour la piste cyclable
  - ✓ 23 n'anticipent pas d'inconvénients
  - ✓ 25 anticipent des inconvénients
  - ✓ 18 n'utilisent pas l'emprise
  - ✓ 30 utilisent l'emprise

Les commentaires négatifs :

Étant dans un pire endroit par rapport au nouveau parcours, il est difficile pour nous d'être enthousiastes face à ce projet. Notre ferme est TRÈS proche nous avons peur de se faire voler et d'avoir des amendes car les chiens vont japper. Et, par-dessus tout on se demande comment avoir une cohabitation harmonieuse avec les vaches et les usagers! Nos vaches empruntent la track du chemin de fer 2 fois par jour tout l'été incluant le taureau! Ce qui est long et source de danger sans parler du fumier. Et il n'est pas du tout dans notre intention de les garder à l'intérieur surtout avec les nouvelles normes de bien-être animal qui s'en viennent. Et lors des foins, on peut y passer 40 à 50 fois... On préfèrerait de loin le retour des trains pour le transport de grains à heure fixe que des gens n'importe quand qui pour certain pourrait facilement rendre notre quotidien infernal. Ce serait énormément dérangeant pour nous. À moins de faire un détour dans le chemin en avant de la maison nous ne sommes vraiment pas chaud à l'idée. Merci de prendre notre opinion en considération.

Je ne suis pas d'accord à une piste reliant Scott-Ste-Hénédine par la voie ferrée à cause du centre de séchage et d'entreposage du grain de la Coop. Peut-être qu'un jour les rails nous seront utiles pour le transport du grain. Essayons de garder cette usine prospère et ne lui mettons pas de bâtons dans les roues. J'aimerais mieux un accotement asphalté comme sur la Kennedy.

Suite ...

Je suis d'avis qu'il n'est pas nécessaire de remplacer le chemin de fer par une piste cyclable. On peut très bien faire coexister les deux un à côté de l'autre comme à Ste-Marie et cela enlèverait des coûts au projet.

Bien aménagé le parcours du chemin de fer pourrait servir aux agriculteurs pour leurs déplacements d'un champ à l'autre et au transport des grains vers le village de Ste-Hénédine (Centre de grains de la CO-OP). Quant aux loisirs VÉLO il n'en manque pas du côté de Bellechasse, Beauce, Lévis et Québec. Pensez donc à d'autres accommodations. Merci de prendre ce message en considération.

LES INTÉRESSÉS :

UNICOOP

- Présence d'un centre de grains adjacent à la voie ferrée.
- Le 9 mars 2012, le CA indiquait qu'il ne souhaitait pas le démantèlement de la voie ferrée, mais ne s'opposerait pas si cela était l'intention des autorités gouvernementales.
- UNICOOP n'a pas besoin du chemin de fer pour prospérer.

le 19 novembre 2015. –
Les dirigeants d'Unicoop ont souligné leur implication dans la municipalité par des investissements majeurs de l'ordre de trois millions de dollars pour le secteur grains et végétal de la coopérative. En effet, Unicoop effectue depuis le printemps 2015 d'importants travaux de modernisation à son centre de grains visant à respecter les normes environnementales et à améliorer l'efficacité de ses installations. Les travaux devraient se poursuivre jusqu'au printemps 2017. De plus, la coopérative a débuté la semaine dernière la construction d'un nouvel entrepôt de phytoprotection à Sainte-Hénédine visant à augmenter la capacité d'entreposage et l'efficacité logistique des produits de protections de cultures.

L'investissement du centre de grains permet de remplacer ou de modifier certains équipements pour atténuer les niveaux de bruits et les émissions de poussières découlant des opérations.

Le chef de la direction, M. Gaétan Roger, a pour sa part tenu à préciser, « La coopérative a connu une saison de récolte des grains exceptionnelle. Grâce à l'ajout d'un nouveau séchoir, nous avons triplé notre capacité de séchage et nous avons amélioré de façon significative l'expédition et la réception des grains. »

Ces investissements totalisant 3 millions de dollars démontrent bien la volonté d'Unicoop de demeurer présente dans la Municipalité de Sainte-Hénédine.

Fédération de l'UPA de Chaudière-Appalaches :

- Désire faire partie des discussions

Intérêt du ministère des Transports du Québec (MTMDET):

- Acquisition faite auprès du Québec Central

- Offert aux municipalités et à la MRC d'utiliser pour une seule fin soit un corridor récréotouristique

- MTQ désire conserver 800 mètres à partir de la rue Drouin à Scott vers Sainte-Hénédine

- Difficulté de raccorder la piste cyclable avec la Véloroute de la Chaudière sous l'autoroute 73 (espace à évaluer, 2 voies ferrées sont utilisées)

- Discussion nécessaire avec le Service routier du MTQ

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- MTQ a demandé en 2012 à la CPTAQ, l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à des fins non agricoles (pour des fins de corridor récréotouristique).
- Demande acceptée sauf pour Sainte-Hénédine, puisque non conforme à la réglementation municipale.
- Nouvelle demande nécessaire pour Sainte-Hénédine, faite au mois de mars 2017.
- Orientation préliminaire favorable de la CPTAQ, le 1er septembre 2017

Loi sur la qualité de l'environnement :

- Demande de certificats d'autorisation pour les interventions sur les ponts

- Traitement des hydrocarbures ou de l'amiante, certificat d'autorisation requis

- POURQUOI LA MRC S'OCCUPE DE CE DOSSIER?
- POURQUOI DANS LE CORRIDOR DU CFQC?
- EST-CE QUE L'AGRICULTURE PEUT COHABITER PRÈS D'UNE PISTE CYCLABLE?
- EST-CE QUE DES MESURES D'ATTÉNUATION SONT POSSIBLES?

- *Sous-question : POURQUOI CE PROJET EST SI LONG À SE CONCRÉTISER?*

Date : Jeudi le 15 septembre 2016 Heure : 10h00
Endroit : Direction Chaudière-Appalaches du MTMDET, Salle Nouvelle-Beauce, 1156, boulevard Guillaume-Couture, Lévis
Objet : Projet de location d'une portion du Chemin de Fer Québec Central (CFQC) sur les territoires des municipalités de Scott et de Sainte-Hénédine
But : Discussion avec la MRC de La Nouvelle-Beauce sur les démarches et les étapes à réaliser
Présents :
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE, ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)
Direction Chaudière-Appalaches (DCA)
M. Carol Chayer, chef des centres de services de l'Ouest
M. Éric Archambault, ARPSE
M. Éric Couture, ing. Coordination territoriale
M. Richard Giguère, chef des opérations, CS de Beauceville
Mme Marie-Pier Vachon, ta, Coordination territoriale
Service du transport ferroviaire
M. Kevin Bouchard, coordonnateur

MRC de La Nouvelle-Beauce
M. Érick Olivier, directeur du service de l'aménagement du territoire et du développement

Objectif de la MRC de La Nouvelle-Beauce

La MRC de La Nouvelle-Beauce prévoit rejoindre le lien cyclable à Saint-Anselme, reliant ainsi le secteur de la Nouvelle-Beauce avec les secteurs de Bellechasse et de Lévis. Pour ce faire, l'utilisation de l'emprise ferroviaire du CFQC, subdivision Lévis, sur les territoires des municipalités de Scott de de Sainte-Hénédine est souhaitée.

Il est convenu que **la MRC de La Nouvelle-Beauce fera parvenir une demande écrite à M. Carol Chayer pour la portion abandonnée de CFQC, et une demande écrite à M. Kevin Bouchard pour la portion exploitée du CFQC.**

C'est en 2012 que le MTMDET a conclu la fermeture de cette antenne ferroviaire (sauf pour une portion de 800 m à Scott).

Les obligations de la MRC :

Portion exploitée du CFQC

La portion exploitée du CFQC se situe entre les points milliaires (p.m.) 0.00 et 1.50 à Scott (±2.41 km). À noter que pour cette section, l'emprise à une largeur d'environ 20 mètres.

Les deux viaducs de l'Autoroute 73 à Scott qui passent au-dessus du CFQC font partie de la section exploitée. Le démantèlement des rails ne pouvant être envisagé sur la portion en exploitation, **une étude devra être réalisée par la MRC de La Nouvelle-Beauce (plans et devis signés et scellés par un ingénieur)** afin de démontrer la faisabilité d'une piste cyclable aux côtés des rails du côté Nord, sous ces viaducs, c'est-à-dire entre les piles et la culée (la capacité portante de la structure ne doit pas être diminuée par l'aménagement d'une piste cyclable).

La MRC de La Nouvelle-Beauce devra également prendre en considération qu'une piste cyclable pourrait être aménagée entre les points milliaires 1.50 (fin active de la subdivision Lévis) et 0.70 (rue Drouin), essentiellement du côté sud et à la limite de l'emprise ferroviaire. **La MRC devra également faire une évaluation de la sécurité du passage à niveau de la rue Drouin, incluant des propositions d'aménagement, et ce, en collaboration avec la municipalité de Scott.**

Portion abandonnée du CFQC

La portion abandonnée du CFQC se situe entre les p.m. 1.50 à Scott et 8.36 à Sainte-Hénédine (± 11 km). À noter que pour cette section, l'emprise a une largeur d'environ 20 mètres.

Ententes entre le MTMDET et la MRC de La Nouvelle-Beauce

Advenant que la **faisabilité d'un passage sous les viaducs de l'A-73 est démontrée**, un plan d'aménagement de la piste cyclable projetée devra être fourni pour toute la portion du CFQC située sur les territoires de Scott de de Sainte-Hénédine. Ce plan d'aménagement devra également être signé et scellé par un ingénieur.

Considérant plusieurs particularités entre la portion exploit, **il est convenu que deux ententes distinctes seraient signées. Un bail pour la portion abandonnée et possiblement une permission d'occupation pour la portion active.**

ée et la portion abandonnée du CFQC

Dossier lien véloroute de la Chaudière / cycloroute de Bellechasse
au 19 septembre 2017

Janvier 2016
Stéphane Roy arpenteur, étude d'opportunité de pistes cyclables pour les tronçons Scott / Sainte-Hénédine / Saint-Anselme (propriété MTQ) et Saint-Isidore / Saint-Anselme (propriétés privées et CN)

Janvier 2016
Terrapex, caractérisation environnementale pour les projets cyclistes de Scott (MTQ) et Saint-Isidore (CN)

25 août 2016
Rencontre du comité de suivi Scott, Sainte-Hénédine, Saint-Isidore et Saint-Anselme pour la réalisation d'une piste cyclable

15 septembre 2016

Rencontre avec le MTMDET pour discussions avec la MRC de La Nouvelle-Beauce sur les démarches et les étapes à réaliser.

Février 2017

Terrapex, étude géotechnique (reconnaissance des sols) concernant la faisabilité d'une piste cyclable en dessous du pont no. 15306 N-S de l'autoroute 73 – Scott.

Mars 2017

MTMDET, dépôt de la demande d'autorisation pour un usage non agricole de l'emprise ferroviaire (MTMDET) dans la municipalité de Sainte-Hénédine auprès de la CPTAQ.

Avril 2017

Service de génie municipal, MRC de Beauce-Sartigan, Étude de faisabilité d'une piste cyclable – Secteur de Scott, sous le viaduc P-15306

Mai 2017

Service de génie municipal, MRC de Beauce-Sartigan, arpentage des 15 km de l'emprise ferroviaire MTMDET incluant proposition pour une piste hors de l'emprise à partir du point milliaire 00.000 (rue Drouin) au point 00.800

Mai 2017

Service de génie municipal, MRC de Beauce-Sartigan et Terrapex, réponses aux questions du MTMDET concernant le passage d'une piste cyclable sous les viaducs N-S A-73 à Scott.

juin 2017

Rencontre du comité de suivi Scott, Sainte-Hénédine et Saint-Anselme pour la réalisation d'une piste cyclable

Juillet 2017

Rencontre du MTMDET concernant le suivi à apporter au questionnement du passage de la piste cyclable sous les viaducs de l'A-73 (Scott), de la sécurité pour la traverse de la rue Drouin et de la piste cyclable dans l'emprise sud de la voie ferrée (800 m).

Août 2017

Service de génie municipal, MRC de Beauce-Sartigan, dépôt de l'étude faisabilité pour le passage sous les viaducs suite aux recommandations du MTMDET

Septembre 2017
Orientation préliminaire favorable de la CPTAQ pour un usage récréotouristique dans l'emprise ferroviaire CFQC à Sainte-Hénédine

Septembre 2017
Rencontre des agriculteurs de Sainte-Hénédine

Septembre 2017
Contrats au service de génie municipal, MRC de Beauce-Sartigan, pour les 2 études suivantes :

Conception des plans et devis pour une piste cyclable d'environ 800 mètres (Scott),

- Relevé d'arpentage complémentaire;
- Conception des plans et devis de la piste cyclable;
- Préparation de l'appel d'offres;
- Suivi du projet.

Conception des plans et devis pour la piste cyclable en dessous du viaduc de l'autoroute 73 (Scott)

- Élaboration du devis technique pour présenter au ministère des Transports;
- Préparation des plans et devis finaux;
- Préparation de l'appel d'offres;
- Suivi du projet.

MONTANT INVESTI DANS LE PROJET DE PISTE CYCLABLE

SCOTT – SAINTE-HÉNÉDINE – SAINT-ANSELME

PAR LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE :

90 425 $

Actions dans la prochaine année 2017 - 2018

- Négociation des baux
  - emprise exploitée
  - emprise non exploitée
- Caractérisation des sols de l'emprise (en plus grand nombre)
- Devis pour le démantèlement
- Devis de construction
  - rencontres des riverains afin de trouver une solution à leur problématique
- Recherche de financement

MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE !